

Fondation 
Vaudoise de 
Probation 

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020**

Sommaire

Message de la Présidente par Muriel Epard 5

Le Conseil de fondation 6

L'équipe de direction 6

Les collaborateurs au 1^{er} juillet 2021 7

Rapport 2020 par François Grivat 8

Compte de résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 12

Statistiques selon secteurs d'activité 13

Message de la Présidente

Ce n'est pas un scoop : toute l'année 2020 a été soumise aux aléas de la COVID-19 et de ses fluctuations. Heureusement, peu de collaboratrices et collaborateurs sont tombés malade. Les ateliers TIG ont dû être fermés de mi-mars à mi-mai et les activités « en présentiel » limitées au maximum. Dès le mois de juin l'ensemble des activités a pu reprendre, mais avec des contraintes importantes en relation avec les directives cantonales et communales. Malgré cela et grâce à la souplesse et à l'engagement de toutes et tous, la FVP a pu accomplir ses tâches, sans accumuler de retard et sans préjudice pour ses bénéficiaires. Nous tenons ici à le souligner et à adresser à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs nos remerciements.

Cet effort d'adaptation a également été remarqué chez les visiteurs et visiteuses bénévoles de prison qui ont su et voulu maintenir un contact avec les personnes détenues malgré les restrictions liées au plan de protection mis en place dans les prisons. Ces visites sont importantes, surtout dans le contexte actuel, et nous exprimons notre reconnaissance à ces bénévoles.

Notre reconnaissance va également aux communes qui, dès la fin de la première vague, ont repris progressivement leur collaboration en faveur du travail d'intérêt général, ce qui a nécessité un investissement particulier, compte tenu de la situation sanitaire.

Le statut de la FVP, qui est une fondation de droit privé, est unique en Suisse et interpelle les autorités depuis un certain temps déjà. Par ailleurs, les Assises de la Chaîne pénale ont émis en 2018 déjà le souhait de coordonner davantage les institutions de probation et d'exécution des peines. Le Conseil d'Etat a dès lors décidé au tout début de l'année 2021 de lancer une étude de faisabilité de l'intégration de tout ou partie des activités de la FVP au sein de l'administration. Cette étude a débuté et nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain message.

Nous sommes bien conscients, que cette décision, annonciatrice de possibles changements est de nature à inquiéter les collaborateurs et collaboratrices, dans un contexte général déjà anxiogène du fait de la COVID. Nous estimons toutefois qu'il faut attendre les résultats de l'étude de faisabilité qui va prendre un certain temps. Si cette étude démontrait que des changements sont nécessaires, nous ferons alors tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver les intérêts des collaboratrices et des collaborateurs.

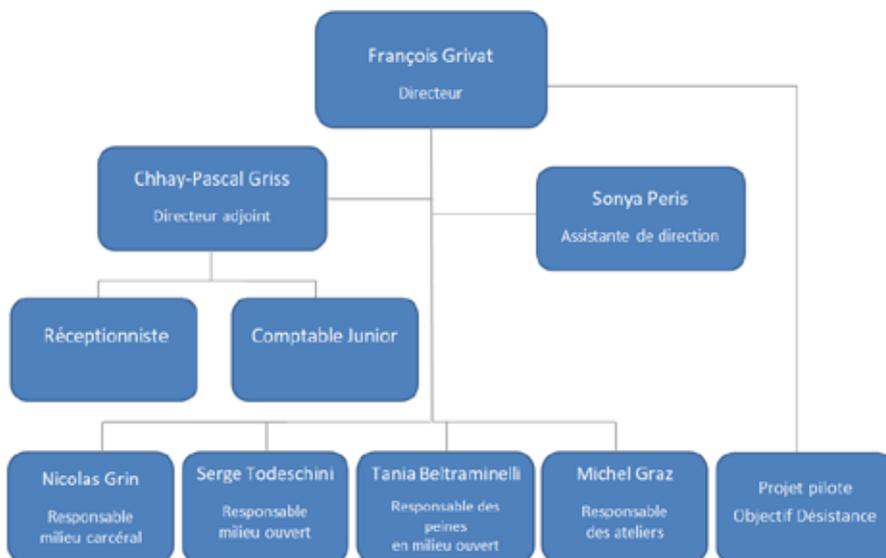
Dans l'intervalle, nous sommes certains que le professionnalisme et l'engagement de toutes et tous permettra à la FVP de continuer à remplir sereinement sa mission.

Muriel Epard
Présidente

Le Conseil de fondation (situation au 1^{er} juillet 2021)

EPARD Muriel BULA Sylvie AESCHLIMANN Patricia GUIGNARD Gilles	Ancienne Présidente du Tribunal cantonal Cheffe du Service pénitentiaire Présidente du Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines Notaire	Bureau Présidente Vice-présidente Secrétaire Trésorier
COTTIER Eric SPAGNOLO Antonello AUBERSON Patrick VISCARDI Alexandre	Procureur général Responsable de la Direction de l'insertion et des solidarités Premier Président du Tribunal des mineurs Chef de l'Office d'exécution des peines	Membres de droit
MONNAT Martine ANTENEN Jacques BENEDICT Jérôme CUEREL Julien TÉSAURY Donovan	Ancienne Médecin cantonal adjoint, section addictologie, service de psychiatrie communautaire (CHUV) Commandant de la Police cantonale vaudoise Avocat Syndic de Baulmes, représentant de l'Union des communes vaudoises Président du Tribunal d'arrondissement du Nord Vaudois	Autres membres

L'équipe direction (situation au 1^{er} juillet 2021)



ANDERES Nassera
ANDRE Olivier
EICHENBERGER Joy
FELICETTI Vanessa
LAUENER Olivia
LEJEUNE Pauline
ZEMLICOF Laura

LA ROSA Elisabeth, référente technique et métier
PRIMIANO Nadia, formatrice
ROSSI Susana

Secteur milieu carcéral

Agents de probation

Gestionnaires socio-administratives

ANTONETTI Christelle
BESSON Martial
FAVRE Caroline
GAGNAUX Sébastien
MARTIN Meryl
MOUCHET Caroline
SCALFO Amélie

MANINI Christophe
RACINE BAPTISTA Aude
STOECKLI Marc-Henri

Secteur milieu ouvert

Agents de probation

Gestionnaires socio-administratifs

GENOUD Stéphane
MELI Alessio
PIFFARETTI Carolina
VALCESCHINI Manon
WIRTH Roxanne

ANDRE Corinne

Secteur des peines en milieu ouvert

Agents de probation

Gestionnaire socio-administrative

GOLAY Daniel
MOREL Noé
PASCHOUD Fabrice
PEER Thierry

Secteur des ateliers (ATIG – ATM)

Collaborateurs sociaux

CAMPISTOL Claudia
MORA Ugo
SENN Ariane

Projet Pilote Objectif Désistance

Coordinatrice-animatrice
Coordinateur-animateur
Secrétaire générale du projet

DA CUNHA Lucia
VON ALLMEN Claude

Fonctions institutionnelles

Comptable junior
Réceptionniste

LINGAM Jithurshan

Apprenti employé de commerce

Comment pourrais-je évoquer les activités de l'année 2020 sans parler de la déferlante Covid-19 ? La FVP n'a en effet pas été épargnée dans son organisation par les contraintes liées à la pandémie.

Le plan de continuité mis en œuvre par l'Etat de Vaud dans le cadre de la première vague, conjugué aux besoins de protection des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que celui de toutes les personnes dont nous avons la charge, ont conduit la FVP à mettre en place des aménagements stricts et proportionnés, afin de pouvoir à la fois garantir des prestations indispensables et empêcher la propagation du virus. Les mesures les plus sévères ont dû être prises durant la première vague à partir de la mi-mars 2020 et sur une période de deux mois environ. Elles se sont traduites par la fermeture de nos ateliers à Carrouge-près-Mézières, une suspension de l'exécution des peines sous la forme du Travail d'intérêt général, un report de toutes nouvelles entrées au régime de la surveillance électronique, une limitation des rencontres en présentiel en milieu ouvert réservée aux cas les plus sévères en matière de surveillance et, finalement des échanges par correspondance principalement avec les détenus dans les établissements carcéraux de détention avant jugement.

En contrepartie, une intensification des contacts par des entretiens téléphoniques avec les probationnaires les plus isolés sur le plan social et familial a compensé dans une certaine mesure les risques liés à la distanciation et à la rupture sociale due à l'imposition drastique et sans précédents des exigences sanitaires. Ces démarches proactives de la part des agents de probation ont permis de réduire la crainte liée aux conséquences de la crise sanitaire d'une hausse du risque de récidive par de nouvelles infractions en lien au non-respect des règles et des gestes barrières imposés à tout un chacun, en particulier pour les probationnaires.

A partir du mois de juin 2020, l'ensemble des activités a pu reprendre, dans le respect des consignes émises par la Confédération et le Canton et retranscrites dans un plan de protection. Les présences de chaque membre du personnel de la FVP sur les divers lieux de travail ont par conséquent été réduites dans la mesure du possible, afin d'assurer une permanence et une présence institutionnelle au service de notre mission et de l'intérêt des personnes qui nous sont confiées. Les moyens informatiques fournis par l'Etat de Vaud (DGNSI) par la remise d'équipements mobiles a grandement facilité cette nouvelle manière de travailler, à distance, par l'avènement du télétravail. Bien que notre institution eût dans ses objectifs et à moyen terme la perspective de développer le télétravail, la pandémie a subitement accéléré le processus de sa mise en application avec surprises et satisfactions.

Les entretiens en présentiel dans les établissements carcéraux ont pu dès lors reprendre à partir du mois de juin. Les ateliers de la FVP ont pu rouvrir leurs portes avec une reprise des activités en présence de tous les collaborateurs sociaux et des personnes condamnées à l'exécution du Travail d'intérêt général, ainsi que des mineurs dans le cadre de l'exécution des prestations personnelles. Également pour ce site, un plan de protection parfaitement respecté a permis la poursuite des activités de nos deux ateliers sans que nous ayons eu à déplorer un foyer de contamination et le risque de l'imposition d'une nouvelle fermeture. Je tiens d'ailleurs à remercier le Chef des ateliers FVP et ses collaborateurs pour avoir revu la planification annuelle 2020 et leurs périodes de vacances dans le but de compenser la fermeture préalablement imposée par la pandémie et ainsi permettre aux personnes condamnées de poursuivre l'exécution de leur sanction sans accumuler des reports conséquents. D'ailleurs, l'atelier de travail d'intérêt général de la FVP a permis de compenser la suspension provisoire de la collaboration avec certains organismes d'utilité publique pour cause de la crise sanitaire, raison pour laquelle le nombre d'heures effectuées par l'atelier TIG

(15'933 heures de TG correspondant à 3'998 jours de détention), subséquemment le nombre de placements, fut important et supérieur aux années précédentes.

En lien au projet pilote Objectif désistance de la Commission latine de probation, la pandémie a posé des obstacles essentiellement au but du développement du capital social du probationnaire, soit le troisième axe du projet. Celui-ci vise à une intégration facilitée du probationnaire dans sa communauté d'attache à l'aide d'activités prosociales induites et motivées par des Coordinateurs-animateurs, qui remplissent un nouveau rôle, particulier et inédit, dans le domaine de la chaîne pénale. Ces activités n'ayant pu être mises en œuvre durant l'année 2020, l'Office fédéral de la justice a accordé à la Commission latine de probation une prolongation du projet pilote d'une année, soit au 31 janvier 2023. La CLP présente ce projet sous la forme d'un film d'animation, nous vous invitons à le découvrir en scannant le code QR à la page 15.

Pour conclure ce point en lien à la pandémie, je tiens à relever l'excellent engagement, la solidarité et le professionnalisme de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la FVP. Ils ont dû exercer leur travail dans des conditions extraordinaires avec des aménagements contraignants et contreproductifs au sens de la réinsertion sociale, sans qu'elles aient pour autant préterité la qualité des prestations fournies aux probationnaires et à nos partenaires.

Sur le plan institutionnel, nous rappelons que l'année passée fut également marquée par le changement d'une partie importante de notre pratique en milieu ouvert à la suite d'une nouvelle convention avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). En effet, l'application de la nouvelle directive sur le traitement des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) libérés d'incarcération sous mandat d'assistance de probation a réattribué dès le 1^{er} septembre 2019 la compétence de la remise financière du Revenu d'insertion aux Centres sociaux régionaux. La FVP reste cependant compétente pour l'octroi de l'Appui social qui comprend l'atteinte des objectifs d'insertion professionnelle et d'autonomie financière, notamment par l'activation de mesures d'insertion sociale (MIS). Cette nouvelle pratique a eu pour but de clarifier les rôles et de réorganiser les compétences en matière d'aides sociales financières et de suivi, ainsi que de renforcer le processus d'intégration du probationnaire dans sa communauté d'attache auprès des partenaires sociaux avant le terme du mandat et du délai d'épreuve.

En ce qui concerne le milieu carcéral, la FVP poursuit la délivrance de l'appui social et financier du RI pour les personnes indigentes détenues dans les établissements de détention avant jugement, ce qui représente en moyenne une huitantaine de remises d'aides financières mensuelles. Nous retrouvons d'ailleurs à quelques unités près ce même chiffre dans le cadre des activités en milieu ouvert, où le nombre de probationnaires bénéficiaires de l'aide sociale cantonale représente environ 30% des suivis sous mandat d'assistance de probation.

L'année dernière, sous la direction de la Cheffe du SPEN, un groupe de travail réunissant des représentants de l'ordre judiciaire vaudois, du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la FVP a débuté le projet en lien à l'application de la surveillance électronique dans le cadre de la justice civile au but de la lutte contre la violence domestique ou le harcèlement. Au regard de ses compétences techniques et de son expérience depuis plus de 20 ans dans le cadre de l'exécution des peines, la FVP est désignée comme le partenaire des autorités compétentes en lien à la partie opérationnelle de la procédure consistant à la mise en place du dispositif de la surveillance électronique et au suivi des informations et alarmes générées par le traceur (bracelet) de l'auteur.

Le cadre légal permettra à partir du 1^{er} janvier 2022 à une victime de demander aux juges civils une surveillance électronique dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure de protection au sens de l'art. 28b al. 1 CC, soit lorsqu'une interdiction d'approcher la victime, de fréquenter certains lieux ou de prendre contact avec elle sera ordonnée. Nous aurons l'occasion de revenir l'année prochaine sur le modèle type de surveillance choisi, ses fonctions et l'importance du rôle de la FVP auprès d'un nouveau public où un auteur d'actes de violences ou de harcèlement se verra imposer un contrôle effectif de l'éventuel non-respect des interdictions prononcées contre lui dans le but de le dissuader de commettre une infraction aux mesures prononcées à son encontre.

Toujours sur le plan institutionnel, la FVP a accusé réception du rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) dans le courant du mois de février de l'année dernière quant à l'examen des comptes de l'exercice 2018 et de la gestion administrative. Plus précisément, ce contrôle a porté sur la régularité de la comptabilité et qualité de l'information financière et comptable, l'adéquation de la gestion du personnel et de la gouvernance, ainsi que sur la conformité de l'utilisation de la subvention et le respect du cadre légal. À la suite des recommandations formulées par le CCF, toutes les mesures nécessaires ont été prises par la direction de la FVP et sont également suivies en collaboration avec le SPEN.

Concernant les finances, les coûts sont toujours bien maîtrisés, sans aucun dépassement budgétaire. Les charges du personnel ont diminué de 7% en lien notamment à des changements et suppressions de postes à la suite de la modification de la convention avec la DGCS. Le total des frais de fonctionnement a également diminué de 7%, tout en prenant en compte des charges COVID de CHF 12'265.

S'agissant des chiffres et des statistiques 2020 des secteurs d'activité de la FVP (en pages 12-13), nous pouvons globalement constater que dans les établissements carcéraux de détention avant jugement (Secteur milieu carcéral) le nombre de suivis de personnes détenues est resté stable en relation à 2019, avec une répartition relativement identique et paritaire entre le taux des personnes prévenues, sous le statut de la détention provisoire, et celui des personnes condamnées, en exécution de peine (54% vs 46%). Une baisse du nombre d'entretiens réalisés par les agents de probation (11%) étant principalement due aux conséquences précitées de la pandémie.

Pour le secteur milieu ouvert, nous trouvons encore quelques dossiers sans mandat d'assistance de probation liés à une prise en charge financière du RI antérieure à la nouvelle directive d'application avec la DGCS et pour lesquelles des démarches administratives sont toujours en cours. Cela étant, nous observons une légère diminution du nombre de mandats d'assistance de probation en lien à 2019, inférieure à 6%. En revanche, la complexité des mandats qui nous sont adressés est en recrudescence depuis l'année dernière et ce, en relation au profil du probationnaire et au type de délits ou de crimes commis. Les dossiers en lien aux décisions de libération assorties d'un mandat d'assistance de probation en faveur de personnes condamnées sont tous méticuleusement analysés et triés en fonction de la dangerosité que leurs auteurs présentent. Le constat étant que de plus en plus de cas nécessitent une prise en charge plus conséquente en lien à un degré de vigilance plus accru. D'autre part, nous observons des personnes condamnées à des peines plus légères et au sortir d'une détention avec une situation sociale précaire et pauvre sur le plan familial et des difficultés de comportements importantes. Pour ces cas et dans le cadre de délais d'épreuve relativement courts (une année), les besoins les plus primaires sont à combler en priorité avec l'appui des partenaires du réseau social et médical, au but de pouvoir garantir à la fois une sécurité sociale et publique.

Au secteur des peines en milieu ouvert et par voie de conséquence de la crise pandémique, nous relevons une baisse allant de 20% s'agissant du nombre d'exécution du travail d'intérêt général, à 40% pour ce qui est de la surveillance électronique. En corollaire, le volume global des affaires en matière pénale a diminué en 2020 avec une baisse de plus de 10% des ordonnances en lien à des infractions à la Loi sur la circulation routière, l'une des principales infractions que l'on retrouve dans les sanctions exécutées dans le cadre de ces deux régimes alternatifs à la détention ordinaire. Il est néanmoins relevé l'exécution de près de 17'000 jours de détention sur l'année 2020 correspondant à 267 dossiers sur les deux régimes (TIG et SE) confondus.

En conclusion, la direction a pu observer durant cette année 2020 un professionnalisme et une efficacité exemplaires de la part de tous ses collaborateurs dont elle est particulièrement reconnaissante et fière, en particulier pour l'adaptation dont ils ont fait preuve avec brio dans un contexte perturbé de plein fouet par la crise sanitaire. A la grande satisfaction de la direction, cette crise a pu relever que notre institution a su faire face à tous les obstacles posés et que nos secteurs d'activité fonctionnent et répondent aux missions fixées par nos subventionneurs que je profite de remercier pour leur confiance.

Je leur adresse également mes meilleurs remerciements pour leur précieuse collaboration, ainsi qu'à tous nos partenaires.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des membres du Conseil, plus particulièrement aux membres du Bureau, pour leur précieux soutien.

François Grivat
Directeur

**COMPTE DE RESULTAT
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE**

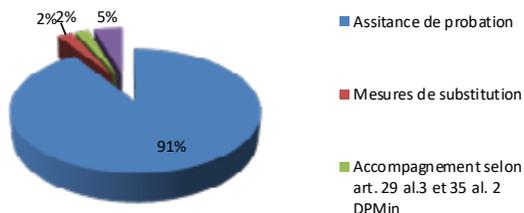
	2020	2019
	CHF	CHF
PRODUITS		
Contributions des communes	90 051,20	81 066,00
Facturation Tribunal des Mineurs	156 030,00	160 095,42
Facturation Atelier TIG	66 769,10	45 894,00
Facturation Projet pilote	179 680,15	181 859,85
Total produits d'exploitation	492 530,45	468 915,27
Subvention du Service pénitentiaire	3 970 165,00	4 141 433,00
Subvention du Service de prévoyance et d'aide sociales	555 616,00	742 928,00
Total produits étatiques	4 525 781,00	4 884 361,00
TOTAL PRODUITS	5 018 311,45	5 353 276,27
CHARGES		
Charges de personnel, net	(4 372 401,80)	(4 714 098,15)
Frais généraux du personnel	(56 944,35)	(85 319,65)
Frais de locaux, d'énergie et d'entretien	(269 104,96)	(268 782,83)
Frais administratifs	(101 840,95)	(139 845,75)
Frais d'exploitation	(221 361,01)	(195 985,22)
Frais d'informatique	(8 386,34)	(9 803,48)
Total frais de fonctionnement	(657 637,61)	(699 736,93)
TOTAL CHARGES	(5 030 039,41)	(5 413 835,08)
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT	(11 727,96)	(60 558,81)
REVENU D'INSERTION		
Avance du Revenu d'insertion	391 144,85	2 372 069,36
Revenu d'insertion versé	(391 144,85)	(2 372 069,36)
RESULTAT REVENU D'INSERTION	0,00	0,00
ACTIVITES NON SUBVENTIONNEES		
Charges de personnel - projet pilote	(23 614,00)	(28 636,00)
Perte sur prêts de secours et aides aux personnes	(20 078,70)	(3 455,25)
Soutien au projet Handicap Nature	0,00	(5 000,00)
RESULTAT ACTIVITES NON SUBVENTIONNEES	(43 692,70)	(37 091,25)
RESULTAT FINANCIER		
Charges financières	(1 417,84)	(1 925,74)
RESULTAT FINANCIER	(1 417,84)	(1 925,74)
RESULTAT HORS EXPLOITATION		
Revenus d'immeuble	294 027,00	294 207,00
Charges d'immeuble	(139 489,06)	(141 478,65)
Resultat immeuble	154 537,94	152 728,35
RESULTAT HORS EXPLOITATION	154 537,94	152 728,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PERIODE		
Produits exceptionnels, uniques ou hors période, net	13 145,60	62 717,48
RESULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PERIODE	13 145,60	62 717,48
RESULTAT DE L'EXERCICE (AVANT REPARTITION)	110 845,04	115 870,03

Statistiques

Secteur milieu ouvert

	31.12.2020	31.12.2019
<u>Suivis en cours :</u>		
Assistance de probation (art. 93 CP)	226	245
Mesures de substitution (art. 237 CPP)	5	7
Accompagnement selon art.29 al.3 et 35al. 2 DPMin	4	4
Sans mandat	12	17
<u>Suivis terminés :</u>		
Avec mandat	158	163
Sans mandat	7	86
Total dossiers	412	522
Nb d'entretiens réalisés	2 182	1 664
Nb de réseaux	173	233
Nb de visites à domicile	42	43

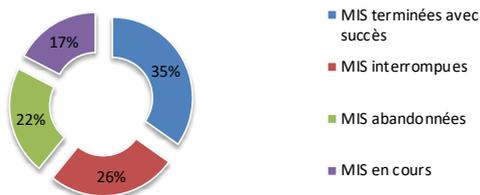
Répartition dossiers selon statut en 2020



Mesures d'insertion sociale (MIS)

	31.12.2020	31.12.2019
Candidats	46	58

Répartition MIS en 2020



Secteur milieu carcéral

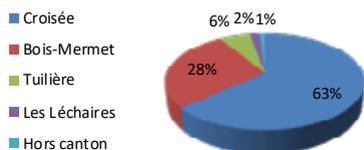
	31.12.2020	31.12.2019
Suivis en cours	482	515
Suivis terminés	674	762
Total dossiers	1 156	1 277
Nb de bilans initiaux	878	744

Nb d'entretiens réalisés

4 094

4 540

Répartition dossiers selon les établissements en 2020



Répartition dossiers selon régime en 2020



Secteur des peines en milieu ouvert **31.12.2020** **31.12.2019**

Surveillance électronique (SE)

Nb d'octroi par l'OEP	89	144
Nb de peines exécutées	99	152
Nb de dossiers avec contrôles spécifiques (alcool, stupéfiants)	21	25
Nb de refus - conditions non remplies	27	28
Nb de révocations de régime	7	4

Nb de jours effectués 8 247 13 825

Travail d'intérêts général (TIG)

Nb d'octroi par l'OEP	198	246
Nb de peines exécutées	161*	88
Nb de placements	178	254
Nb de révocations de régime	48	41
Total des heures TIG effectuées	34'734*	27 297

*Nouveau relevé : en 2019 seuls les dossiers ouverts au 1er janvier de l'année en cours étaient pris en considération

Secteur des ateliers **31.12.2020** **31.12.2019**

Atelier de travail d'intérêt général (ATIG)

Heures effectuées	15'993 (46%)	9'805 (36%)
Placements à l'Atelier TIG	79(44%)	103(41%)

Atelier pour mineurs (ATM)

Demi-journées effectuées	698	636*
--------------------------	-----	------

* Arrêt partiel de l'atelier ATM durant les mois de juin à août 2019.

Film d'animation
«ma vie m'appartient»
du projet pilote
objectif désistance.



Fondation
Vaudoise de
Probation



Fondation vaudoise de probation
Ch. des Croisettes 28
Case postale 85
1066 Epalinges

Tél. +41 (0)21 321 48 00

www.probation-vd.ch

Fondation vaudoise de probation
Epalinges
CCP CH65 0900 0000 3032 3